L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 2 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN apprenti.—On demande un jeune garçon sachant lire l'anglais et le français. A l'imprimerie, 66, rue de Chartres. 31 oct—

ON demande immédiatement une femme parlant le français et l'anglais pour s'occuper d'une grocerie, du ménage et la cuisine. S'adresser chez Joseph Tichet au coin des rues Espagne et Chartres. 31 oct—1 em

ON demande immédiatement une bonne pour s'occuper d'un enfant et d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 1 heure, au No 94 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—[illegible] composée de 11 vaches, 2 chevaux, 1 charrette de laitier, 1 voiture et ustensiles divers. S'adresser coin St Bernard et Dorgenois. 1er nov—31

A VENDRE—[illegible] résidence en bois style moderne à deux étages, coin des rues Ursulines et Prieur [illegible] en bois à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fruits, serre, arbres, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lanaux, 71 Decatur. 31 oct—

A vendre—3 terrains [illegible] rue Milan avec maison et écurie à deux étages de l'Avenue St Charles. S'adresser à J. Newhouse, 205 rue Marengo. 30 sept—1m

PEERLESS DYES Les meilleurs.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jean Marie Lapéry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24 200. Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par [illegible] exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 oct—31—1 nov

Succession de David Dodt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24 602. Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession [illegible] conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er nov—1 5 10

Succession de Rose McEntee, femme de Michael Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25 [illegible]—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration [illegible] de feue Rose McEntee [illegible] décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 oct—2 7 30

Succession de J. P. Jellett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 oct—28—2 [illegible]

Succession de Martin P. Julian Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Avis d'élection.

[illegible]

1° Par le ticket [illegible] le Président et Vice-Président [illegible]

[illegible]

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

[illegible]
KROLL & BRAQUET
Successeurs de [illegible]
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249 ... Rue Royale ... 249
Téléphone 710. [illegible]

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Première compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT . . . $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
L. J. Reiss,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	S. C. Gordon,
K. F. W. Bachman,	Charles Newman,
Joseph Kahn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas E. Rice,
D. R. Calder.	

Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

Proclamation.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS,
HÔTEL DE VILLE, 25 octobre 1888.

Conformément aux dispositions de l'acte 4 de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Louisiane de 1878, avis est donné que les limites des WARDS, les PRECINCTS d'élection et les Polls (bureaux d'élection) dans chacun de ces derniers, pour l'élection qui aura lieu en ville le 6 novembre 1888, sont officiellement promulgués et les polls (bureaux d'élection) désignés comme suit:

PRECINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalia à Felicity; coin de Hunter et Peters, maison Murphy.

Deuxième Precinct—De St Thomas à Constance, de Thalia à Felicity; 195 Annunciation, maison de Mme Hagger.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania de Thalia à Felicity; coin Constance et Orange, maison Corbetts.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalia à Felicity; 465 St-Charles, maison Brady.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalia à Felicity; 305 Terpsichore, maison de Mme Fitzpatrick.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalia à Felicity; Locust et Melpomene, maison Peter Adam.

DEUXIÈME WARD.

[illegible]

TROISIÈME WARD.

[illegible]

QUATRIÈME WARD.

[illegible]

CINQUIÈME WARD.

[illegible]

[illegible]

ONZIÈME WARD.

[illegible]

DOUZIÈME WARD.

[illegible]

TREIZIÈME WARD.

[illegible]

QUATORZIÈME WARD.

[illegible]

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; rue Verret près Patterson.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret et du fleuve à Market; Peter, entre Valette et Olivier, entrepôt Eschback.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret, Newton, près Verret; Young Union Hall.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; coin Avenue Webster et Patterson, entrepôt Gallagher.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines; Tunisburg, entrepôt James Lawton.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; Second Baptist Church, Chemin du Recourci.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Burdette, entre Commercial et Maearty.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomene tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Hampson entre Washington et Burdotte, N. Sullivan's.

DIX-SEPTIEME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; Hampson près Dublin.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Uppperline; coin Cinquième et Ste-Marie.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton; West End; Bruning's house.

JAMES G. CLARK,
Maire pro tem.
26 oct—

AVIS AUX CREANCIERS.

Bienvenu et Graziani vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 24 870—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richard H. Lea, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 oct—23 27 nov 1et 2

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—William et John H. Hogan vs leurs créanciers—No 25 252—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les pétitionnaires, sous la raison sociale William Hogan composée de William Hogan et de John H. Hogan, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue et convoquée pardevant Fred. Zengel notaire public en cette ville, à son bureau, No 61 rue du Camp, en cette ville, Vendredi 30me jour de novembre, 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourrait leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires ne soient suspendues, et que E. D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1888.
[Signé] FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
30 oct—3 au 30 nov.

Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 841—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—4 8 nov

Dans l'affaire de la Workingmens Bank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 23 775—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par les commissaires liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 oct—27 31—nov 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]
Nouvelle-Orléans [illegible] 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 oct—31 au 21 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. [illegible]
Nouvelle-Orléans 27 [illegible] 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
28 oct—31 au 31 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]
Nouvelle-Orléans [illegible] 1888.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
oct—31 au 5 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—dans Sons vs leurs créanciers—No 25 071—Division A—Ordre de Cour—Que la cession [illegible] soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Louis Fabre, notaire public, à son bureau No 162 [illegible] en cette ville le VENDREDI 30me jour de novembre 1888 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et délibérer sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que C. E. Stafford, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1888.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
6 oct—11 au 9 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 25 137—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph E. Comes soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, en cette ville, à son bureau No 58 rue Royale, le LUNDI, 19ème jour de novembre 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. E. Thomas Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 oct—5 l au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 014—Division E—Ordre de Cour—Timothy O'Leary vs ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Timothy O'Leary soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que William Voorhies Esq. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1888.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Agissant pour l'Hon. A. Voorhies absent sur congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 oct—31 au 12 nov

Nouveau Stock.
ELKIN & Cie.,
98 ...... Rue du Canal 98
TAPIS,
Moquettes, Velours, Bruxelles avec Bordures, Trois Ply et Ingrain.
CENTRES ORIENTAL
De toutes les grandeurs.
RIDEAUX,
Madras, Crête, Bobinet, Colbert et Nottingham.
PERSIENNE
D'un genre tout à fait nouveau.
Etoffes pour Meubles,
Brocatelle, Ammar, Raw Silk, etc.
CORTICINE,
Toile Cirée, Linoleum.
FRANGES
De tous genres.
Le tout à grandes réductions.
24 oct—1an

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 13 NOV. 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; ixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	.....	100,000
1 Lot de	50,000,	.....	50,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
2 Lots de	10,000,	.....	20,000
5 Lots de	5,000,	.....	25,000
25 Lots de	1,000,	.....	25,000
100 Lots de	500,	.....	50,000
200 Lots de	300,	.....	60,000
500 Lots de	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500,	soit	$50,000
100 Lots de $300,	....	30,000
100 Lots de $200,	....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,	....	99,900

3,134 Lots se montant à... $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnants du gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie et Erato (anciennement Benjamin) et Erato (anciennement Suzette), désigné par le numéro "Dix", mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro "Onze", et mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—nov 6 13 20 27 déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lampton vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 168—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre désignés par les nos trois et quatorze après une esquisse de W. H. Seymour situés dans le Cinquième district de cette ville dans l'îlet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et La[illegible] [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—nov 6 13 20 27 déc 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Harlow et son mari E. H. Harlow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 25 111—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
30 oct—20 nov 27 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Mme Wm. Kessler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 2[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31 nov 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs Eliz. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24 [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 oct—8 15 22 29 nov 5 10

PAR LE CONSTABLE.

Philip Thompson contre A. LeBesque.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 11 223—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, du contenu de la grocerie du défendeur ci-dessus, au local situé coin des rues Hôpital et Chartres, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 7me jour de novembre 1888 à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le contenu de la grocerie situé coin des rues Hôpital et Chartres, consistant en groceries, vins, liqueurs, meubles, glacière, etc., etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
26 oct—26—1 7 nov.

Johnson & Murphy vs. William Hogan.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 11 155—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 10me jour de novembre 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de chaussures assorties pour jeunes filles, enfants et garçons, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
30 oct—30 nov 6 10

Joseph Piglia vs. George Morris.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—Nos. 14 619—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, un lot de liqueurs et de cigares, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 oct—23 28—3 nov

Chas. H. Hudnall vs M. et Mme John Hotseck.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 14 940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 oct—23 28—nov 3

VACHERIE
A vendre à l'amiable.
9 vaches laitières, 1 cheval, 1 charrette à lait, bidons, ustensiles, etc., etc. S'adresser sur les lieux, rue Dupré, entre Commune et Gravier, près Bienville.
14 oct—tf

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,992.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, daté le 19 octobre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 128 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté; un hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.

Termes et conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888, et fera un dépôt, comptant sur les lieux, de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rollé Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20. 27—Nov 3. 10. 17. 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de la manufacture de fer, etc.

J. S. Aitkens (D. T. Cummings, subrogé et transféré) vs. J. M. Hennessey & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16 056—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 novembre 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu, stock, marchandises, installations, etc., de la manufacture de fer, chaudières et bouilloires, etc., au No 128 rue Magazine, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 27 31 nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21 037—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente, daté du 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations [illegible]

[illegible]

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 30—nov 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

J. H. Renard vs Victor J. Dejean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Schroeder vs. Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25 083—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné comme lot No 10 de l'îlet No 23 compris entre les rues Constance (anciennement Live Oak), Josephine, Magazine et St André, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer, à la date du 24 mars 1845, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le 4 avril 1845; le quel dit lot mesure, en mesure anglaise, trente et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent huit (108) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 oct—23 30—nov 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de tout le contenu, installations, etc., stock, dans le commerce, etc., d'une confiserie de première classe, etc.

Aussi un cheval et wagon, etc.

Aussi un lot de comptes ouverts dans l'affaire de

J. Jumé Sis vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,071—En vertu d'un ordre de vente, en date du 20 octobre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir

Au local, No 164 rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades.

1° Tout le contenu du dit local, contenant un comptoir de valeur avec le dessus en marbre, appareil pour soda, vitrines plaquées en nickel, rayons, étagères, tables, chaises, glaces, réfrigérateurs, fourneau pour gâteaux, four et ustensiles pour cuire, faïence, verrerie et porcelaine, de plaqué, vins, liqueurs, cordiaux, candis, fruits crystallisés et confitures, etc., et tels autres articles dont on se sert en général pour une confiserie et incidentels à celle-ci.

2° Un lot de bills, comptes ouverts, réclamations, etc.

3° Un cheval et un wagon et un jeu de harnais.

Le tout ci-dessus d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 oct—21.24.25 30—nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil, d'une grande et belle Epicerie, Vins, Liqueurs, etc., et un Wagon. Dans l'affaire de Timothy O'Leary vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,014—En vertu d'un ordre de vente, rendu dans cette affaire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le VENDREDI, 2 novembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 209 rue Magazine, coin Gaienne, tout le contenu de groceries, vins, liqueurs, comptoirs, installations, vitrines, etc., qui constitue ledit local, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Aussi, un wagon de grocerie.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 25 31—nov 2

Dépôt de Thé et de Café,
Au Marché Trémé,
J. M. DUBEL, Propriétaire,
158 Orléans, près Marais.
A toujours un approvisionnement d'excellent thé et d'épices.
Cafés de choix, vert, torréfié et moulu.
Caddie assortis. 14 oct—1 m. le Dim.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage, No 40 rue Amelia, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentée par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera en dessus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888 et pour se lier dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénandi et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros Esq., notaire.
Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton H. Musey.

No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° W 1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E.—80 acres.

S 1/2 de Sec. 31, T. 9. S. R. 4 E.—151.68 acres.

Sect. 36, T. 9. S. R. 4. E—647.51 acres.

S. W. 1/4 Sect. 25, T. 9. S. R. 4 E. S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E.—[illegible]40 acres.

Lots 3 & 4 dans la Sect. 11, T. 9. S. R. 4 E.—116.83 acres.

Lots 1, 3, 4, 5 Sect 32 T. 8 R. 4 E.—61 acres.

2° Une moitié d'intérêt indivise dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10 T. 9. S. R. 4 E.—Est 1/2 de S. O 1/4 Sect. 10 T. 9. S. R. 4 E.—160.01 acres N. O 1/4 de N. O. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O 1/4 Sect. 17 T. 9. S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 et O 1/2 de N. O 1/4 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 de Sect. 18, T. 9. S. R. 4 E.—277.98 acres. E. 1/2 Sect. 15 T. 9. S. R. 4 E. contenant une quantité inconnue moindre que 120.08 acres.

Sur lesquels est située la scierie "Red Times" et autres améliorations formant partie de celle-ci actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.

Conditions de la vente—Comptant un dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Fourcar Esq. notaire public.
oct23—23—nov3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.

Succession de Patrick Murphy.

No 25 017—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 12 octobre 1888, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le cottage connu sous le No 231 rue Magnolia dans le Premier District de cette ville et compris entre les rues Magnolia, Lo[illegible], Erato et Thalia. Le lot est désigné comme le No 8 [illegible]

[illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Benjamin Ory, Esq., notaire.
14 oct—14 20 27—nov 3 10 17

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur
Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, en date du 26 octobre 1888, dossier No 25 111, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Tchoupitoulas, Colisée, Europe et la Place du Colisée, désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec un morceau de terre de 5 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 51 pieds et 1 pouce une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés, le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hughes Stevens, voyer, en date du [illegible] octobre 1888. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Conditions—Comptant 10 pour cent comptant sur le lieu pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Pendergast, notaire aux frais de l'acquéreur.
28 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$225,406 96
Sur risques de marine	3,756 82
Sur risques de rivière	3,110 34
	$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886	70,255 00
Primes totales	$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes	27,397 12
Revenus	$329,926 26
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu...$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67
Sur risques de rivière	155 63
Total des pertes payées	$127,208 11
Retour de primes et cancellations	5,221 17
Commissions	35,937 24
Réassurances	17,869 51
Licences	000 00
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30
Déboursés	$221,642 36
Surplus	$108,283 90
Primes non acquises de 1887 ....$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00
	94,695 00
Bénéfice net	$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents et d'autres Etats	18,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,253 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureau	3,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—1m

Souscription ouverte à "L'Abeille"

Pour venir en aide à M. Charles Testut que le grand incendie du 21 septembre, rue Tréme, a jeté à la rue—après la destruction de ses effets.

"Société Hospitalière"	$5 00
M. M***	5 00
Léon Queyrouse	3 00
Veuve Ch. Boudousquié	2 00
A. H.	2 00
M. Lafargue	1 00
M. F. T.	1 00
Un compatriote, H. M***	1 00
A. Anglade	1 00
Mad. Ve Bansset	1 00
Un Gascon E. A***	2 00
A. J. Glinzmowich	2 00
L. A. Ch***	1 00

NOUVELLE ADRESSE.

M. Charles Testut, dont l'*Abeille* a annoncé le désastre par l'incendie du 21, demeure actuellement rue Bourbon, 75, près Conti, au premier étage.
—Voir le journal de samedi dernier, 22 du courant. 25 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—VENDREDI, 2 novembre 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'avenue Hagan, près de la rue Bienville et vis-à-vis de la machine à dessécher, la VACHERIE de M. PAUL CHERRIER comprenant

9 vaches laitières, 2 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, baquets, barattes et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
31 oct—

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 21,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'îlet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre L d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain, alors notaire en cette ville le 7 mai 1857, lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villete, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.
28 oct—nov 3 10 17 24—déc 1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIETÉS DE CHOIX Dans le Premier District.

Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme le "Senate Stables".

Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Derbigny.

Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.

Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart.

No 24 229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division —.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—[illegible] Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 13 octobre 1888, il sera vendu à l'encan:

1° Cette belle portion de terre de valeur dans le Premier District [illegible]

[illegible]

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques avec deux étages [illegible] connue comme "The Senate Stables" [illegible]

[illegible]

Conditions—[illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant [illegible]
[illegible] nov 3 10 17

Pétition et Ordonnance pour une Taxe Spéciale destinée à la création du Parc Audubon.

Les soussignés, contribuables résidant en la ville de la Nouvelle-Orléans possédant des propriétés [illegible]

(Signé par plus que le nombre requis de contribuables.)

Mairie de la Nouvelle-Orléans
Hôtel de Ville, 15 mai 1888.

No 2937—Séries du Conseil.

Attendu que l'Ordonnance No 2884, C. S. qui pourvoit à ce qu'une élection soit tenue pour lever une taxe spéciale pour le Parc Audubon, a pas été promulguée avant le 28 mars 1888, trop tard alors pour faire des publications à cet effet requises par la loi pour tenir la dite élection le jour fixé par la dite Ordonnance.

Par conséquent qu'il soit ordonné, Que la première section de la dite ordonnance soit amendée en biffant les mots "le jour de la prochaine élection générale d'Etat et de Ville, à savoir, Mardi, le 17eme jour d'Avril 1888," et insérant en place les mots "le jour de la prochaine élection Présidentielle et congressionnelle, à savoir, le mardi 6ème jour de Novembre 1888."

Qu'il soit de plus ordonné que la section 2 de la dite ordonnance soit amendée en biffant les mots "est tenue" et insérant à la place les mots "est en a été tenue le 17 avril 1888, et en biffant le mot "le" avant les mots "boites de scrutin" et en biffant les mots "qui ont servi aux dites élections générales," et en insérant les mots "comme d'habitude aux élections générales."

Qu'il soit de plus ordonné, que amendée de cette façon la dite ordonnance No 2,884 C. S. soit adoptée de nouveau en entier, afin qu'elle soit conçue comme suit, à savoir: Une ordonnance qui pourvoit qu'une élection soit tenue pour lever une taxe spéciale pour le Parc Audubon.

Attendu que, Il y a eu une pétition présentée et signée par un nombre suffisant de propriétaires payant taxes, ainsi que cela est requis par la sect. 1 de l'Acte 126 de 1882 approuvé le 8 juillet 1882, notamment par un dixième et plus de tels propriétaires payant taxes priant qu'une élection spéciale soit appelée conformément aux clauses du dit Acte, dans le but de soumettre aux propriétaires payant taxes de la ville de la Nouvelle Orléans si, oui ou non, une taxe spéciale de un quart du un mill sur la piastre ne doit pas être prélevée au bénéfice du parc Audubon, le montant de cette taxe devant être destiné à la construction, l'embellissement et la maintien du dit parc, par conséquent, qu'il soit ordonné par le Conseil:

Section 1. Qu'une élection spéciale soit ordonnée dans les limites de la ville de la Nouvelle Orléans le jour même de l'élection présidentielle et congressionnelle c'est-à-dire le mardi 6 novembre 1888 dans le but de soumettre au vote des contribuables de la ville la question, oui ou non, de lever annuellement une taxe spéciale (1/4) d'un quart du un mill par piastre sur la valeur assessée (ou vingt-cinq cents par $1000) pendant dix ans afin de créer, embellir et entretenir le Parc Audubon; ladite taxe devant être levée et perçue de la même façon que les autres taxes de ville, la première levée durant ou pour l'année 1889.

Sec. 2. Que ladite élection aura lieu conformément aux lois générales d'élections de l'Etat et aux mêmes polls ou l'élection générale des fonctionnaires de l'Etat de la ville a eu lieu le mardi 17 avril 1888.

Que les bulletins seront déposés dans des boites de scrutin comme aux élections générales, et que le dépouillement des votes se fera par les commissaires ainsi que le prescrit la loi, et les retours, dûment certifiés, faits au Maire et au Conseil Municipal.

Sec. 3. La formule du bulletin sera comme suit: "Pour la taxe du Parc Audubon" et "Contre la taxe du Parc Audubon."

Sec. 4. Cette ordonnance et ladite pétition seront officiellement publiées en anglais et en français comme l'exige la loi.

Adopté par le Conseil de la ville de la Nouvelle Orléans, le 8 mai 1888.
ED. T. MANNING,
Secrétaire du Conseil.
Approuvé le 15 mai 1888.
JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
Copie conforme.
WRIGHT SCHAUMBURG,
Secrétaire du Maire.
9 oct—9,16,23,30—5 nov

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 28 octobre 1888.

LISTE DE DAMES.

Benette Maria	Cassard Manuella Mme

LISTE DES HOMMES.

Hébert Mons. Poltoratzky de Léon (2)
Tonsiet Mons directeur Sors Benjamin Mons et fondateur du Courrier de San Francisco à la Nouvelle-Orléans.

G. W. NOTT,
Maître de Poste.

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 ..... CHARTRES 73

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux: No [illegible]
NOUVEL[illegible]
VENDREDI, 2 [illegible]

VA[illegible]
COMPAGNI[illegible]

[illegible]

Compagnie Gé[illegible]

[illegible]

Le Steamer [illegible]

[illegible]

CHEMINS [illegible]
LOUISVILLE, [illegible]

[illegible]

BASIL[illegible]
[illegible]
84 Rue [illegible]
Pianos GAV[illegible]

[illegible]

FEUI[illegible]
No 1[illegible]
LES DRAME[illegible]

COMTES[illegible]
PAR EMILE [illegible]

[illegible]

—Mademoiselle, [illegible] mes méchancetés [illegible] mal que je vous [illegible] vous faire.
—De grand [illegible] répondit Paule; [illegible] fait, je ne veux [illegible] j'ai oublié.
—Vous me [illegible]